

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce deuxième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, et de Notre Règne la cinquante-neuvième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Owens s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Owens, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à demain à huit heures du soir.